

Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

Canton: La Gâtine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Le trente mars deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents: Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Fabienne HULCELLE, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU.

Absents excusés: Isabelle TOURTOIS a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU,

Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD, Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT.

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 mars 2015

Le compte-rendu n'appelle pas d'observations particulières. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015, avec :

• 17 voix « pour »,

- 2 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Approbation des comptes administratifs 2014

Monsieur le Maire présente, dans un premier temps, l'ensemble des chiffres relatifs au compte administratif de l'année 2014, pour le budget principal et les budgets annexes.

Compte administratif du budget principal

Résultat cumulé 2014	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	700 133,01	1 132 646,80
Section d'investissement	1 543 986,11	907 952,66

Compte administratif du budget annexe Village des Chaumes

Résultat cumulé 2014	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	91 206,70	91 439,10
Section d'investissement	91 182,00	50 095,50

Compte administratif du budget annexe Local Commercial

Résultat cumulé 2014	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	205,90	10 320,00
Section d'investissement	10 914,60	8 013,07

Avant le vote, Monsieur le Maire annonce qu'il ne prendra pas part au vote, comme le prévoit la réglementation. C'est donc Mme Talineau qui va officier pour procéder au vote des comptes administratifs.

Les élus de l'opposition émettent une remarque sur les taux d'imposition de l'année 2014, qui initialement prévus sans augmentation, font apparaître une hausse de 0.48%.

Renseignement pris, il s'agit d'une erreur informatique qui sera corrigée avant l'envoi des documents au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil, Madame Talineau demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2014 pour le budget principal, avec :

- 16 voix « pour ».
- 2 voix « abstention ».
- O voix « contre ».

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil, Madame Talineau demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2014 pour le budget annexe Village des Chaumes, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- O voix « contre ».

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil, Madame Talineau demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte administratif de l'année 2014 pour le budget annexe Local Commercial, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

Vote des budgets primitifs 2015

Mr le Maire présente les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2015.

Budget primitif du budget principal

Montants 2015	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	1 078 557,43	1 078 557,43
Section d'investissement	1 284 343,12	1 284 343,12

Budget primitif du budget annexe Village des Chaumes

Montants 2015	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	58 181,90	58 181,90
Section d'investissement	73 164,00	73 164,00

Budget primitif du budget annexe Local Commercial

Montants 2015	Dépenses en euros	Recettes en euros
Section de fonctionnement	16 212,57	16 212,57
Section d'investissement	8 000,00	8 000,00

Les élus de l'opposition formulent leur désaccord sur une partie des amortissements, sur certains prêts et sur le montant des taux d'imposition. Ils considèrent que les budgets sont « non sincères ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif de l'année 2015 pour le budget principal, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 2 voix « contre ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif de l'année 2015 pour le budget annexe Village des Chaumes, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 2 voix « contre ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget primitif de l'année 2015 pour le budget annexe Local Commercial, avec :

- 17 voix « pour »,
- O voix « abstention ».
- 2 voix « contre ».

Affectation des résultats.

Mr le Maire indique les résultats de fin d'exercice pour l'année 2014 concernant les différents budgets.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de 2014 : + 432 513,79 euros

Déficit d'investissement de 2014 : - 434 276,50 euros

SOIT UN RESULTAT POUR L'ANNEE 2014 de - 1 762,71 euros

BUDGET ANNEXE VILLAGE DES CHAUMES

Excédent de fonctionnement de 2014 : + 232,40 euros Déficit d'investissement de 2014 : - 41 086,50 euros

SOIT UN RESULTAT POUR L'ANNEE 2014 de - 40 854,10 euros

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

Excédent de fonctionnement de 2014 : + 10 114,10 euros

Excédent d'investissement de 2014 : + 98,47 euros

SOIT UN RESULTAT POUR L'ANNEE 2014 de + 10 212,57euros

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote des résultats de l'année 2014, tels que décrits ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- O voix « contre ».

L'ensemble des élus procède ensuite aux signatures des documents budgétaires.

Mr le Maire rappelle que ces signatures sont obligatoires, au titre de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le fait de voter « contre » ou de s'abstenir n'exige pas une absence de signature sur les maquettes officielles des comptes administratifs et des budgets primitifs. La signature de l'élu certifie donc son vote, de quelque nature qu'il soit.

Informations et questions diverses

♥ Ce point n'a pas été évoqué au cours de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire, Benoît PIRON